
COMMISSION FORMATION

**Mesdames les Présidentes et
Messieurs les Présidents des Écoles
d'avocats**

**Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs des Écoles
d'avocats**

Paris, le 16 mars 2020

Par courriel

Objet : [COVID-19] – Sessions de formation initiale et continue

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

À la suite de ma circulaire du 13 mars, je vous confirme formellement l'interdiction de toute formation en présentiel, qu'elle soit initiale ou continue.

Je salue l'initiative de certaines EDA de travailler à maintenir les sessions en non-présentiel, par exemple, pour la formation initiale, en faisant des enregistrements audio mis en ligne avec leurs supports pédagogiques sur la plateforme 360LEARNING.

Le CNB va travailler de son côté sur la mise en ligne de contenus e-learning le plus rapidement possible.

Je ne saurais trop insister sur la nécessité de développer au bénéfice de tous (élèves avocats et avocats) l'utilisation des e-learning déjà existants, que ce soit ceux créés par le CNB ou ceux créés par vos écoles.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel Ducasse
Président délégué de la commission formation